

Nom et adresse de l'établissement : _____

Nom de l'installateur (1) : _____

Examen de l'installation électrique
Résumé de conclusion*

**Installation de production d'énergie photovoltaïque
raccordée au réseau BT avec dispositif de stockage par
batteries d'accumulateurs**

Implantation : Bâtiment

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (non-conforme) – Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC
Prescription non vérifiée : Ne pas cocher les cases et indiquer dans la zone « Précisions éventuelles » le numéro de la prescription, suivi de « NV », et la raison

XP C15-712-3/ NF C 15-100	Prescriptions	C	NC	XP C15-712-3/ NF C 15-100	Prescriptions	C	NC
MISE A LA TERRE DE L'INSTALLATION				CHOIX ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIELS			
6.1				14.1			
Schéma des liaisons à la terre (SLT) de la partie courant alternatif				Généralités			
Côté a.c. : Conformité au Schéma de liaison à la terre <input type="checkbox"/> TT <input type="checkbox"/> TN <input type="checkbox"/> IT				Tension assignée du matériel d.c. ≥ Tension max générée par les convertisseurs ou les sources			
6.2				En extérieur : au moins IP 44 et IK 07			
Mise à la terre fonctionnelle d'une polarité de la partie courant continu				Accessibilité des matériels			
Adéquation entre polarité reliée à la terre et séparation galvanique				Canalisations			
Mise à la terre pour raisons fonctionnelles uniquement en TBT et selon spécification fabricant				Mise en œuvre des canalisations			
Mise à la terre des masses et éléments conducteurs				Câbles générateur PV : isolation équivalente à la classe II			
§612 Valeur de la résistance de la prise de terre R = Ω				Câbles générateur PV : temp. admissible sur l'âme ≥ 90 °C en régime permanent			
§411 et §6.3 Mise à la terre des masses (y compris coffret de batterie, régulateur)				Câbles générateur PV : monoconducteurs et minimum de type C2 (non propagateur de la flamme)			
§411 Toutes canalisations a.c. et d.c. (hors champ PV) avec conducteur de protection				En extérieur : influence externe AN3 ou protection adaptée			
§514 Identification des conducteurs de protection				§5-52 Distribution d.c. : choix des canalisations			
§5-54 Section des conducteurs de protection				Conformité aux normes en vigueur des modules et convertisseurs			
§5-54 Continuité des conducteurs de protection (≤ 2 Ω)				14.3 Modules PV			
6.3				14.4 & 14.5 Régulateurs et convertisseurs d.c. /a.c.			
Présence et section de la L.E. des modules, structures métalliques, et des équipements de conversion (6 mm ² cuivre mini)				Régulateur			
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES				14.4 Courant d'entrée du régulateur ≥ I _{mp} STC			
Protection contre les contacts directs				Batteries Plomb			
7.2.1 Cas particulier de la TBTS ou TBTP				14.6.1 Conformité aux normes en vigueur			
7.3.1 Protection par enveloppe ou par isolation des parties actives				Bornes protégées contre les courts-circuits			
7.3.1 Local de service électrique ou enveloppe fermée avec clé ou outil				C X U > 1000 : local avec porte anti-panique ou emplacement dédié, ne s'ouvrant qu'avec 1 clé /outil			
7.3.1 IP2X ou IPXXB minimum pour un local courant				14.6.1.2 Enveloppe ou local de batterie ventilé et accessible uniquement aux personnes autorisées			
Protection contre les contacts indirects				Distance de 1,5m respectée si tension nominale >120 V			
7.2.2 Côté d.c. (générateur PV ou distribution d.c.) : Installation en TBTS ou TBTP				Mise en œuvre d'éléments d'accumulateurs			
7.3.2.1 Côté générateur PV : Installation de classe II ou équivalent				Batteries Li-Ion et autres technologies			
7.3.2.1 Régulateur à séparation galvanique : mesures de protection conforme au § 413 de la NF C 15-100 (absence de mise à la terre)				14.6.2.1 Conformité aux normes en vigueur			
7.3.2.2 Partie distribution d.c. en schéma IT : équipement de conversion avec séparation galvanique				14.6.2.2 Si Local : porte anti-panique, accès réservé			
7.3.2.3 Partie distribution d.c. en schéma TT en l'absence de séparation galvanique (présence de DDR de type B côté a.c.)				14.6.2.4 Si hors local et E >15 KWh : volume fermé ne s'ouvrant qu'avec une clé ou un outil			
7.3.2.4 Côté a.c. : Protection par coupure automatique de l'alimentation				14.6.3 Autres batteries : respect des dispositions du fabricant			
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES				Appareillage			
Partie courant continu				14.7 Côté d.c. : caractéristiques adaptées (sur la base du marquage)			
8.1.2 Protection individuelle des modules PV (câble de chaîne)				Côté a.c. : caractéristiques adaptées (cf. NF C 15-100)			
8.1.3 Protection commune des modules PV pour N _p chaînes				Ensembles d'appareillages			
8.1.4 Protection des câbles de groupe PV				14.8 Séparation physique entre A.C. et D.C. dans un même tableau			
8.1.5 Protection du câble principal PV				Connecteurs			
8.1.6 Caractéristiques des dispositifs de protection, adaptées				14.9 Connecteurs d.c. conformes à leur norme			
8.2 Protection du câble batterie et/ou du câble régulateur				Couple de connecteurs mâle-femelle de même type et même marque			
Partie courant alternatif				Dispositifs de connexion d.c. accessibles, non démontables sans l'aide d'outil			
8.3 Dimensionnement des conducteurs et câbles (10 mm ² cuivre mini, en aval de l'AGCP pour P ≤ 36 kVA)				SIGNALISATION			
8.4 Protection contre les surcharges				15 Etiquetage adapté côté a.c.			
Protection contre les courts-circuits (y compris les auxiliaires)				Etiquetage adapté côté d.c.			
PROTECTION DE DECOUPLAGE ET FONCTIONNEMENT EN MODE AUTONOME				DOSSIER TECHNIQUE			
9.2 Protection intégrée à l'onduleur (conforme DIN VDE 0126-1-1) ou externe (UTE C 15-400)				16 Schéma électrique du système photovoltaïque			
Installation triphasée en BT : présence du neutre du réseau				Nomenclature des équipements installés			
9.3 SLT en mode autonome : présence du joncteur du neutre si nécessaire et gestion de la mise à la terre				Plan d'implantation des différents composants et modules PV, ainsi que leurs canalisations			
9.4				Existence de procédure d'intervention sur le système PV			
DISPOSITIFS DE SECTIONNEMENT, COUPURE ET COMMANDE				Précisions éventuelles			
12.1 Sectionnement omnipolaire, en amont et en aval de de tout convertisseur, régulateur, onduleur et/ou chargeur				_____			
12.2 Permutateur de sources omnipolaire (sauf PEN) et coupure des boîtes de jonction équipées de protections				_____			
Dispositifs de coupure d'urgence				_____			
12.3 Côtés a.c. et d.c. : présence pour les sources, circuits d'utilisation, de mesure, et batterie				_____			
Coupure omnipolaire et simultanée, à proximité des convertisseurs, régulateurs, onduleurs et/ou chargeurs				_____			
Electromécaniques (semi-conducteurs interdits)				_____			
Facilement reconnaissables et accessibles				_____			
Si exigé : Coupure pour l'intervention des services de secours				_____			
12.4 Coupure des sources d'alimentation du bâtiment				_____			
Coupure de la partie a.c au plus près du point de livraison				_____			
Coupures de la partie d.c. au plus près : des chaînes PV, de la batterie, et des autres sources				_____			
Organes de commande regroupés (exception bâtiment existant)				_____			
Adaptés (semi-conducteurs interdits)				_____			

Intervention effectuée le : _____

Par : _____

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :